



RNCP37515 - EXPERT EN CONTRÔLE DE GESTION ET AUDIT

Niveau 7

Pas horaire : 7h00 Rythme : Alterné Section : M1								Pas horaire : 7h00 Rythme : Alterné Section : M2								
N° Semaine	Date du lundi de la semaine	Mastère Gestion Finance						N° Semaine	Date du lundi de la semaine	Mastère Gestion Finance						
		2025-2026								2026-2027						
		LU	MA	ME	JE	VE	SA			LU	MA	ME	JE	VE	SA	
37	08/09/2025		7	7	5.25	5.25		39	21/09/2026				3.5	5.25		
38	15/09/2025							40	28/09/2026	7	7	7	7	7		
39	22/09/2025							41	05/10/2026							
40	29/09/2025	7	7	7	7	7		42	12/10/2026							
41	06/10/2025							43	19/10/2026	7	7	7	7	7		
42	13/10/2025							44	26/10/2026							
43	20/10/2025							45	02/11/2026							
44	27/10/2025	7	7	7	7	7	Férié	46	09/11/2026	7	7	Férié	7	7		
45	03/11/2025							47	16/11/2026							
46	10/11/2025		Férié					48	23/11/2026							
47	17/11/2025							49	30/11/2026	7	7	7	7	7		
48	24/11/2025	7	7	7	7	7		50	07/12/2026							
49	01/12/2025							51	14/12/2026							
50	08/12/2025							52	21/12/2026						Férié	
51	15/12/2025	7	7	7	7	7		53	28/12/2026						Férié	
52	22/12/2025				Férié			1	04/01/2027	7	7	7	7	7		
01	29/12/2025				Férié			2	11/01/2027							
02	05/01/2026							3	18/01/2027							
03	12/01/2026							4	25/01/2027	7	7	7	7	7		
04	19/01/2026	7	7	7	7	7		5	01/02/2027							
05	26/01/2026							6	08/02/2027							
06	02/02/2026							7	15/02/2027	7	7	7	7	7		
07	09/02/2026	7	7	7	7	7		8	22/02/2027							
08	16/02/2026							9	01/03/2027							
09	23/02/2026							10	08/03/2027	7	7	7	7	7		
10	02/03/2026							11	15/03/2027							
11	09/03/2026	7	7	7	7	7		12	22/03/2027							
12	16/03/2026							13	29/03/2027	Férié	7	7	7	7		
13	23/03/2026							14	05/04/2027							
14	30/03/2026	7	7	7	7	7		15	12/04/2027							
15	06/04/2026	Férié						16	19/04/2027	7	7	7	7	7		
16	13/04/2026	7	7	7	7	7		17	26/04/2027						Férié	
17	20/04/2026							18	03/05/2027				Férié		Férié	
18	27/04/2026						Férié	19	10/05/2027							
19	04/05/2026	7	7	7	7	Férié		20	17/05/2027	Férié	7	7	7	7		
20	11/05/2026				Férié			21	24/05/2027							
21	18/05/2026							22	31/05/2027							
22	25/05/2026	Férié	7	7	7	7		23	07/06/2027	7	7	7	7	7		
23	01/06/2026							24	14/06/2027							
24	08/06/2026							25	21/06/2027							
25	15/06/2026	7	7	7	7	7		26	28/06/2027	7	7	7	7	7		
26	22/06/2026							27	05/07/2027							
27	29/06/2026	7	7	7	7	7		28	12/07/2027			Férié				
28	06/07/2026							29	19/07/2027	Semaine des compétences (21h sous convocation)						
29	13/07/2026		Férié					30	26/07/2027							
30	20/07/2026							31	02/08/2027							
31	27/07/2026							32	09/08/2027							
32	03/08/2026							33	16/08/2027							
33	10/08/2026						Férié	34	23/08/2027							
34	17/08/2026							35	30/08/2027	Oral 1h45 sur convocation						
35	24/08/2026									Calendrier non contractuel susceptible d'évolution						

Week-end	Jour Férié	Vacances Scolaires
Entreprise	Formation Semestre 1	Formation Semestre 2
Rentrée	Examen / Certification	Evènement Pédagogique

SYNTHÈSE DU CALENDRIER

Périodes Semestres	Date début	Date fin
Période Semestre 1	09/09/2025	09/03/2026
Période Semestre 2	10/03/2026	03/07/2026
Périodes Total	09/09/2025	

Formation Semestres	Heures formation	Heures évaluation	Heures total
Formation Semestre 1	245h00	00h00	245h00
Formation Semestre 2	206h30	14h00	220h30
Formation Total	451h30	14h00	465h30

SYNTHÈSE DU CALENDRIER

Périodes Semestres	Date début	Date fin
Période Semestre 1	24/09/2026	18/02/2027
Période Semestre 2	19/02/2027	03/09/2027
Périodes Total	03/09/2027	

Formation Semestres	Heures formation	Heures évaluation	Heures total
Formation Semestre 1	245h00	00h00	245h00
Formation Semestre 2	197h45	22h45	220h30
Formation Total	442h45	22h45	465h30

Heures de formation du cycle complet	894h15
Heures d'évaluation du cycle complet	36h45
Heures total du cycle complet	931h00

Le temps de travail prévu au contrat prend en compte le temps de formation et le temps en entreprise. (article L6222-24). Deux jours de repos (consécutifs ou non) par semaine hors jours de formation seront à définir entre l'alternant et l'entreprise.

SAS ESGCV Tours - 35, rue Jehan Fouquet - 37000 Tours
SAS au capital de 13 267 469 € - Siret 752 535 476 00317 - APE 85427

Expert en contrôle de gestion et audit d'ESGCV, niveau 7 enregistré au RNCP sous le numéro 37515 par décision du directeur général de France compétences du 24/04/2023



Notice explicative du calendrier d'alternance M1 GF

Préambule :

Cette notice a pour objectif de vous fournir des informations complémentaires sur le calendrier de formation de votre alternant. Elle vous aidera à mieux comprendre l'organisation des différentes périodes et événements pédagogiques jalonnant l'année.

Les calendriers ont été élaborés en tenant compte à la fois des besoins des entreprises (sondées en décembre 2024), des impératifs de la vie étudiante sur le campus ainsi que des obligations pédagogiques réglementaires. Leur conception vise à offrir aux étudiants un parcours équilibré, tout en garantissant une expérience académique optimale, conforme aux exigences de réussite et aux valeurs du campus.

Choix du rythme de ce calendrier :

Votre alternant sera en cours principalement une semaine par mois afin de le rendre disponible pour votre entreprise lors de longues périodes. Il pourra ainsi s'inscrire dans la gestion de dossiers au long cours. Nous avons également prêté une attention particulière aux périodes fiscales et de clôture de l'exercice comptable, notamment en fin d'année.

Organisation de l'année :

- **Rythme** : Les volumes annuels sont lissés sur l'ensemble de l'année scolaire. Des déséquilibres sont possibles d'une semaine à l'autre, mais l'ensemble des heures seront systématiquement planifiées y compris lors d'une annulation de dernière minute. A ce titre, les entreprises ne peuvent demander à leur apprenant d'effectuer des heures supplémentaires sur les périodes scolaires sans son consentement écrit.
- **Plages horaires et absences** : Les cours seront programmés de **8h45 à 18h30**. Les apprenants devront se rendre totalement disponibles, et seul un arrêt de travail permettra la justification (et indemnisation) des heures manquées. Les rendez-vous médicaux notamment, devront donc être anticipés et pris sur des créneaux personnels.
- **Rentrées renforcées** : Un événement pédagogique fédérateur sera organisé le 1er jour puis les étudiants passeront les 2 premières semaines à l'école pour préparer au mieux leur intégration en entreprise.
- **Respect des temps entreprise/école** : Aucune absence pour motif « entreprise » ne sera accordée. Pour toute absence de ce type, l'apprenant se verra attribué une absence injustifiée. A l'inverse, aucun rendu pédagogique ne peut être exigé sur une période en entreprise.
- **Validation des acquis** : Deux journées d'examen, marquant la fin de l'année scolaire, sont planifiées entre fin juin et début juillet.
- **Congés** : Les journées en entreprise sont les seules périodes où les étudiants pourront poser des congés payés en étroite concertation avec son tuteur.
- **Été** : Les semaines de la période estivale n'apparaissant pas sur les calendriers sont bien des périodes où l'apprenant sera en entreprise.
- **Rattrapages** : Les rattrapages seront organisés entre le **24 août et le 4 septembre 2026**.

Calendrier 2^e année :

Ce calendrier est une ébauche respectant le volume horaire mais dont le rythme et les événements pédagogiques ne sont pas arrêtés définitivement. Il vous sera adressé durant le premier semestre 2026.